

## «La politique doit assumer qu’il y a des gens qui ne ressortiront pas de prison»



Pierre Maudet

Propos recueillis par Ariane Dayer 11.02.2017

**Prison: Pendant trois ans, le conseiller d’État genevois a dû décider lui-même des allègements de peine pour les détenus condamnés pour crimes graves. Une exception en Suisse. Son récit.**

Après le drame de la Pâquerette qui a conduit à la mort de la psychothérapeute Adeline, Genève a systématisé l’application d’une règle étonnante: c’était au chef de la Sécurité de décider des éventuels allègements de peine des détenus condamnés pour crimes graves. Pierre Maudet s’est y est employé pendant trois ans. Son récit.

En 2013, Genève subit l’immense choc de l’affaire Adeline. La thérapeute de la Pâquerette est assassinée par un détenu, Fabrice A, qu’elle accompagnait pour une sortie. Le canton va vivre une grosse remise en question de ses pratiques en matière pénitentiaire. À cette occasion, on redécouvre et systématisé l’application d’une disposition qui remonte à 2007: c’est au chef du Département de la sécurité de déterminer des allègements de peine pour

les condamnés ayant commis des crimes graves. Pierre Maudet s'y consacre pendant près de trois ans.

**En trois ans, vous avez traité 300 dossiers d'allègement de peine pour des crimes graves, pourquoi le faisiez vous le dimanche soir?**

Quand on est conseiller d'État, il faut si possible ménager des moments de concentration totale, or ce type de dossiers qui touchent aux libertés fondamentales sont particulièrement exigeants, ils demandent une attention maximale. Dans les 80 heures de travail hebdomadaires d'un conseiller d'État, il n'y a pas de miracle, les moments sans interruption tombent le week-end.

**Qu'est-ce qui rend ces dossiers si complexes?**

D'abord, il faut se garder de rejurer, on doit porter un regard sur la façon dont l'exécution de la peine s'est déroulée, pas sur l'affaire elle-même ni sur la peine. Ensuite, c'est un mélange de plusieurs rapports complexes. On y trouve les dossiers médicaux, les expertises avec un jargon pas toujours déchiffrable. Il y a aussi la position du directeur de l'établissement pénitentiaire concerné. Ensuite celui de la commission d'évaluation de la dangerosité, qu'il faut apprendre à décoder: au fond, il y a toujours un risque, mais entre risque modéré ou autre, l'usage des épithètes est varié et pas toujours éclairant. Il y a encore l'avis du Service d'application des peines et mesures (SAPEM) qui est par principe favorable puisque le dossier est venu jusqu'à moi, néanmoins il demeure toujours un doute sur le bienfondé de la permission de sortie.

**En matière sécuritaire, vous êtes du genre shérif à O.K. Corral, l'idée même de l'allègement de peine vous donne plutôt de l'urticaire, non?**

Sur le principe oui, mais, dans ma formation, j'ai eu un professeur de droit pénal très orienté réinsertion, Nicolas Queloz. Et le Code pénal est clair, à son article 75: on doit trouver un équilibre entre réinsertion du condamné et protection de la population. Je suis donc tributaire de plusieurs facteurs qui m'amènent dans chaque cas à une pesée des intérêts pour laquelle le curseur tendra quand même plus du côté de la diminution du risque. Car j'ai, c'est vrai, une grande sensibilité au risque. Pour ces allègements de peine, j'ai pris le parti de dire: par principe, ce sera non, mais... Quand je parvenais à une intime conviction qui me permettait quand même de prendre le risque, j'entrais en matière. Soit parce que j'acquerrais la conviction que ça valait la peine d'essayer, soit parce que, sans perspective, le jour où il y a une sortie sèche sans accompagnement, le risque est potentiellement plus grand pour la société. Souvent j'ai demandé qu'on me fasse un retour au bout de trois sorties, pour pouvoir adapter au mieux l'encadrement des allègements à l'évolution du détenu.

**Au-delà de la fonction, l'homme que vous êtes croit-il que l'être humain peut s'améliorer en prison?**

Oui, mais ce n'est pas valable pour tous. Je suis convaincu que le doute doit bénéficier à l'accusé jusqu'à la décision de justice mais, après condamnation, le doute doit bénéficier à la société.

### **Donc vous êtes pour l'internement à vie?**

Oui, la possibilité doit exister, avec un réexamen régulier des dossiers. Je pense réellement qu'il y a des gens pour lesquels on ne peut pas décider aujourd'hui qu'ils sont irrécupérables mais pour lesquels il est très dur si ce n'est impossible d'envisager une amélioration. Pour qu'une société tienne ensemble, il faut qu'elle ait confiance dans l'institution politique et sa capacité de protéger. La politique doit assumer qu'il y a des gens qui ne ressortiront pas.

### **Pour qu'on comprenne, donnez un exemple de cas classique que vous aviez à traiter?**

Par exemple pour l'auteur d'un brigandage aggravé, qui a récidivé.

### **Donc quelqu'un qui a fait plus qu'un vol de pommes?**

En effet. Brigandage à main armée, avec violence, et qui avec la récidive a pris une peine de cinq ans. Au bout d'un moment, la question se pose d'aménager des congés pour favoriser sa resocialisation. On sait que son réseau est plutôt criminel. La pesée d'intérêt que je dois faire est celle-ci: lui octroyer une sortie va-t-il l'aider à envisager un avenir non-criminel ou, au contraire, lui remettre le pied à l'étrier?

### **La préparation à la sortie de prison, la réinsertion, ça peut marcher?**

Totalement. Je crois beaucoup à la réinsertion par le travail. Parfois, plutôt que d'autoriser de simples sorties, j'ai préféré cadrer dans ce sens. Un homme par exemple a fait un CFC dans le bâtiment pendant la période d'allégement et il a été engagé par l'entreprise à la fin de sa peine. Une femme aussi condamnée avec sursis pour vol par métier et recel a fini par être engagée, six ans plus tard, comme assistante socio-éducative après cinq ans de probation. Mais c'est la part d'incertitude liée à la nature humaine, chaque cas est différent et on peut se planter.

«Le doute doit bénéficier à l'accusé jusqu'à la décision de justice mais, après condamnation, le doute doit bénéficier à la société»

### **Un cas où vous vous êtes «planté»?**

Un exemple m'a frappé. C'était un détenu qui avait commis un homicide. Il était au troisième tiers de sa peine, il était donc susceptible d'obtenir une libération conditionnelle. J'avais le sentiment qu'il n'était pas en paix avec lui-même et qu'il n'avait pas fait le travail de repentir adéquat.

### **Vous dites «repentir»?**

Oui, je choisis un champ lexical moral, je l'assume. Finalement, j'ai accepté un passage en milieu ouvert, qui lui permettait d'aller travailler le jour et de retourner dans un établissement la nuit. Mais ça s'est terminé de manière terrible, peu de temps après avoir passé en milieu ouvert, il s'est ôté la vie. Il semble que la confrontation avec sa famille ait été trop difficile. Ça m'a beaucoup brassé, je me suis demandé ce qu'on aurait pu faire autrement pour éviter une pareille issue.

### **D'autres cas difficiles?**

J'avais accordé une sortie. Tous les feux étaient au vert, j'avais l'intime conviction que ça allait le faire. C'était un détenu genevois dans un établissement d'un autre canton, condamné pour des vols. La veille de sa sortie, le directeur de l'établissement a fait une ultime fouille dans sa chambre, il s'est rendu compte que le détenu allait profiter de sa sortie pour ne pas revenir. C'était pour moi la démonstration que le fait de confier de préférence à un conseiller d'État le choix de prendre ces décisions est hypocrite. Après le drame de la Pâquerette, on a vu que le système avait été victime de la routine, de l'absence de double regard et de l'absence de traçabilité. Ce qui peut aussi guetter un politicien.

### **Y a-t-il eu des cas faciles?**

Non, aucun.

### **Vous n'avez donc jamais vu un dossier où le détenu était devenu un agneau en prison?**

Non, jamais sans que ce soit suspect.

### **Peut-être parce que vous ne vouliez pas le voir?**

Pour moi, ça n'existe pas. Au fond, pour moi, les cas les moins difficiles à trancher étaient peut-être ceux des auteurs d'agressions sexuelles caractérisées. C'était clair, je disais non, pas d'allégement s'il ne reste qu'un soupçon de résidu de risque.

### **Quel a été le dossier le plus difficile?**

Ce sont les cas où, parce que la procédure a été longue, avec des recours, la personne a entre-temps provisoirement recouvré la liberté. En fait, je me retrouvais à prononcer un allégement par rapport à la peine finalement entrée en force, mais pour la personne concernée, c'était un durcissement puisqu'elle devait entrer dans l'exécution de sa peine.

### **Donnez un exemple?**

Une personne qui est condamnée pour homicide passionnel. Elle a fait un peu de détention préventive. Puis, les tribunaux ont jugé qu'elle ne devait pas poursuivre sa détention, mais rester en Suisse. Il y a jugement en première puis seconde instance, parfois ça remonte au Tribunal fédéral. Ça peut prendre trois à cinq ans. Les trois premiers mois ont peut-être été de la détention mais, pendant les cinq ans qui suivent, la personne vit, a une activité, peut se marier, avoir des enfants. Quand le TF finit par trancher, une peine ferme peut être prononcée. Là, je pouvais me retrouver à opter pour une semi-détention: le détenu travaille le jour et va en prison la nuit. Parfois, si c'est une longue peine, ça peut être dans un pénitencier alémanique. Dans les faits, c'est un allégement de peine, mais je peux vous dire que pour la personne concernée et sa famille, ça n'est pas vécu comme ça. À l'inverse, pour sa victime rescapée, ça peut être une véritable torture de ne pas obtenir l'expression de la vengeance légale que constitue la peine de prison que doit purger son agresseur.

### **Pourquoi avez-vous renoncé à rencontrer les détenus concernés?**

Je serais entré dans une logique d'adhésion, j'aurais été trop empathique. Et je ne voulais pas reproduire les travers du drame de la Pâquerette où la distance nécessaire a cruellement manqué.

### **Le dossier de Fabrice A., si vous l'aviez eu en mains, auriez-vous senti le danger?**

Je me suis posé la question, c'est très difficile à dire. J'ai vu souvent les parents d'Adeline et cette affaire me marquera à vie, même si à la base je n'ai même pas été saisi du dossier. Il faut toutefois distinguer les peines et les mesures. Les peines ont une fin, les mesures exigent un réexamen régulier. Ce qui est sûr c'est que Fabrice A. fait partie des cas qui doivent impérativement être évalués pour passer d'un régime de peine à un régime de mesures. On ne pourra jamais garantir que ce genre d'affaires soit définitivement exclues mais on doit au moins donner la garantie qu'on a tout fait pour que cela n'arrive plus.

### **Ces dossiers vous ont appris quoi sur la nature humaine?**

Vous ne développez pas une vision très optimiste de la société. Je commence mes journées en lisant la main courante de la police, ça ne rend pas non plus positif tous les jours. C'est pour ça qu'il faut par exemple soigner sa famille. Ça renforce ma conviction que le rôle du politique c'est d'agir au quotidien de façon responsable, ferme mais humaine, sur un principe de confiance critique.

### **Et cela vous a appris quoi sur vous-même?**

Je ne me suis jamais senti aussi seul dans ma fonction. Donc ça m'a appris l'humilité, ce qui n'est pas naturel chez un politicien. Ça m'a fait faire aussi un travail sur mes convictions, les valeurs chrétiennes qui sont les miennes. Je suis pourtant archi-laïque mais je n'ai jamais par exemple autant pensé à la Bible et aux Dix Commandements. À ces pulsions qui peuvent transformer l'être humain en bête, mais en même temps à l'espoir qu'il faut toujours conserver. Je n'en ressors pas indemne. À vrai dire, je n'en ressors pas car même déchargé de la tâche directe, je me sentirai responsable tant que je serai en poste. Et c'est bien ainsi.

### **Aujourd'hui, vous avez récupéré du temps, vous faites quoi de vos dimanches soir?**

J'ai plus de temps pour préparer mes dossiers pour la semaine et je réfléchis beaucoup plus sur le sens et la portée de mes décisions.

### **Quoi? Vous n'en profitez pas pour passer plus de temps avec votre famille, pour prendre un bain, faire quelque chose de doux?**

C'est une vieille habitude que j'ai prise à l'école de recrues: ma semaine commence le dimanche à 20 heures.

### **C'est affreux!**

Au contraire! Quand je commence le lundi à 7 heures, j'ai une longueur d'avance et je peux emmener mes enfants à l'école.

«J'ai vu souvent les parents d'Adeline et cette affaire me marquera à vie»